



Économie sociale et solidaire et économies alternatives

Vendredi 14 juin 2024 (13h30/17h30) et/ou samedi 22 juin 2024 (9h00/17h30) ou à la demande d'un groupe d'él.u.e.s



Domaine de formation

Développement économique et attractivité du territoire

Référence

ELU0311

Type de formation

1/2 journée ou 1 journée (en visio ou présentiel en fonction des demandes)

Durée

4 ou 8 heures



Lien vers la formation

Le lien vers la formation en ligne vous sera transmis par courriel après la réception de votre inscription.



Effectif

Jusqu'à 15 personnes

Prérequis

Connaître les enjeux de son territoire et la répartition des compétences entre collectivités :

Acquis recherchés

Comment l'économie Sociale et Solidaire et les économies alternatives peuvent-elles aider à la durabilité économique d'un territoire. Comment peuvent-elles conforter les orientations politiques ?

Méthodologie employée

Partage d'informations, de « concepts » et d'expériences entre participant.e.s et intervenant.e.s afin de permettre aux élu.e.s et participant.e.s de comprendre quels sont les enjeux et les moyens de mise en œuvre mobilisables. Quels liens peuvent s'articuler entre institutions, élu.e.s et société locale ? Un échange avec un.e élu.e conclut la session.

Description de la formation

Présenter les outils et ressources disponibles, les conditions d'une action publique en faveur de l'ESS, l'apport des économies alternatives aux territoires où elles se développent.

Objectifs de la formation

S'approprier le champ de définition de l'ESS, des économies alternatives et leurs contenus et faire percevoir les possibles ouverts par l'ESS, mesurer les possibilités et les limites de chaque catégorie d'acteurs.

Cerner les compétences et les responsabilités des élu.e.s et appréhender les synergies et les complémentarités entre acteurs locaux, professionnels, entreprises, institutions et élu.e.s ;

PROGRAMME

	Historique
	Les conditions juridiques, légales et réglementaires
	Que comprennent l'ESS, la RSE, les économies alternatives ?
	Le développement de l'économie sociale et solidaire et innovante et des économies alternatives
	Débat et rapport d'évaluation de la formation

Intervenant-es : François Dechy, maire, membre du comité de direction du Labo de l'ESS; François Longerinas, Alternatives ESS; Mohamed Gnabaly, maire, directeur général d'une coopérative d'insertion; Patrick Vassallo, ancien élu local, chargé d'enseignement, président de F&C.

Modalités et délais d'accès :

Les réservations pour une formation ne sont définitives qu'après réception du devis signé. Celui-ci valide votre accord sur l'objectif, le contenu, la date et le coût de la formation. Nous nous engageons à réaliser l'action prévue et à fournir les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation. Le lieu de la formation en présentiel ou le lien vers la formation en ligne vous sera transmis après la réception du devis. Les réservations pour l'obtention du financement par le DIFE doivent parvenir à la plateforme EDOF 15 jours ouvrés avant la formation et les inscriptions par le financement par la Collectivité territoriale 7 jours ouvrés avant la formation selon les modalités fixées par la loi. Pour de plus amples informations, consultez sur site : <https://www.formationcitoyennete.org/>.

Tarif demandé pour la formation (4 heures ou 8 heures de formation effectives) :

Tarifs DIFE : prise en charge par le droit individuel à la formation des élu·e·s (DIF élu·e·s) : **320 € ou 640 €**

Tarifs* par les crédits de formation de la collectivité (en fonction de la strate de population de la collectivité) : établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de :	4 heures	8 heures
• moins de 1000 habitants	= 100 €	= 200 €
• de 1000 à 5000 hab.	= 125 €	= 250 €
• de 5000 à 10000 hab.	= 150 €	= 300 €
• de 10000 à 30000 hab.	= 200 €	= 400 €
• de 30000 à 50000 hab.	= 250 €	= 500 €
• de 50000 à 75000 hab.	= 300 €	= 600 €
• de 75000 à 100000 hab.	= 350 €	= 700 €
• plus de 100000 hab.	= 400 €	= 800 €
• conseillers régionaux ou départementaux	= 450 €	= 900 €

INSCRIPTIONS

Inscription sur la plateforme EDOF / moncompteformation

Suivez ce lien pour accéder directement à l'offre de formation et vous inscrire par le financement DIFE :

- Formation (4 heures) du 14 juin 2024 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/42060562800023_ESS_1/42060562800023_ESS_1
- Formation (8 heures) du 22 juin 2024 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/42060562800023_ESS_2/42060562800023_ESS_8heures

Bulletin d'inscription (valant convention simplifiée de formation)

Remplissez ce formulaire dans le cas d'un financement par les crédits de formation d'une collectivité (à renvoyer à contact@formationcitoyennete.org). Tout participant inscrit par cette convention ne pouvant participer à l'action de formation doit prévenir le Prestataire 15 jours avant la date de début de la prestation. Au-delà, le montant engagé sera à verser par le Commanditaire.

Nom :

Collectivité :

Prénom :

Nombre d'habitants :

Fonction de l' élu ou de l'agent :

Signature du / de la candidat.e

Adresse :

Signature du responsable avec cachet

Code Postal :

Ville :

Tel. :

Courriel :